

## CONFINEMENT ET ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS EN COURS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la crise sanitaire majeure à laquelle notre pays est confronté, le Président de la République a annoncé hier soir un nouveau confinement qui entrera en vigueur dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre.

## Or, de nombreux séjours de vacances, stages ou randonnées se déroulent cette semaine dans nos établissements équestres.

Au regard de cette annonce, je tenais à vous partager les précisions apportées par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports :

« Les accueils avec hébergement que vous organisez et qui se déroulent actuellement peuvent se poursuivre jusqu'au terme initialement prévu, au plus tard dimanche soir.

Les activités proposées peuvent continuer de se dérouler normalement à l'exception toutefois, dès l'entrée en vigueur du confinement, des sorties et visites extérieurs qu'il conviendra de proscrire.

Le retour dans leurs familles des enfants et des jeunes accueillis pourra donc se faire selon les modalités prévues en début de séjour, y compris au cours du week-end à venir.

Par ailleurs, je vous tiendrai informés très rapidement des mesures relatives au maintien des activités sans hébergement qui sont en cours de finalisation ».

Dans l'attente des autres mesures concernant l'ensemble des activités équestres et des réponses aux sollicitations que nous avons portées.

Je reste à votre écoute,

Bien sincèrement, Serge Lecomte, Président de la FFE